

**COMPTE RENDU DE REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2011**

L'an DEUX MILLE ONZE, le HUIT NOVEMBRE à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans l'espace « Respelido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAUR., CARTON C., GELIN L., HERMITTE D., MARCHISIO N., MULE M., BARRAS M., LAHURE A., METHIVIER D.

ABSENTS: AMOR S., CARON M., DURET C.

REPRESENTES : MARIN E. représenté par DUVETTE M.

Secrétaire de séance : Mme WILTZIUS Renée.

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ : VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe que, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 parue au Journal Officiel le 30 décembre 2010 et à la lettre de Monsieur le Préfet du VAR du 5 mai 2011 précisant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe, remplaçant la taxe locale d'équipement, le 1<sup>er</sup> mars 2012, il convient d'instituer la taxe, d'en fixer le taux et d'adopter éventuellement les exonérations facultatives.

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer la taxe d'aménagement communale, d'en fixer le taux à 5% et de ne prévoir aucune exonération.***

**2/ ANNULATION DU TITRE DE RECETTES « LA CABRORE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler le titre de recettes suivant :

- n° 14, émis le 08/10/10, pour un montant de 7 524.50 €

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**3/ ADMISSION EN NON-VALEUR D'UN TITRE DE RECETTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Trésorier de LA ROQUEBRUSSANNE propose une admission en non valeur (et qu'il convient d'en délibérer. Il précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif).

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **4/ INDEMNITE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que, suite à l'arrivée d'un nouveau receveur à la Trésorerie de La Roquebrussanne, il convient de prendre une nouvelle délibération concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes ou Etablissements Publics Locaux.

*Cette question est approuvée à l'unanimité.*

#### **5/ LES VŒUX DE FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

#### **6/ LE RAPPORT D'ACTIVITE DU SYMIELECVAR**

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SYMIELECVAR au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2010 du SYMIELECVAR.**

#### **7/ LES ZONES INONDABLES**

Monsieur le Maire est invité à porter à connaissance au Conseil Municipal l'Atlas des zones inondables du Var. Notre commune est concernée.

#### **8/ CONVENTION ERDF LA CABRORE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'accord donné au permis d'aménager pour le lotissement « Les Jardins de la Cabrore », il convient de signer une convention avec ERDF pour réaliser l'extension du réseau.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **9/ VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b><u>DEPENSES</u></b>			
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Dénomination</i></b>	<b><i>Diminution</i></b>	<b><i>Augmentation</i></b>
<i>011</i>	<i>Charges à caractère général</i>		<i>20 000 €</i>
<i>014</i>	<i>Atténuations de produits</i>		<i>550 €</i>
<i>654</i>	<i>Autres charges de gestion courantes</i>		<i>4 000 €</i>
<i>022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>24 550 €</i>	

<b>RECETTES</b>			
7411	<i>Dotations, subventions et participations</i>	31 993 €	
7381	<i>Impôts et taxes</i>		28 000 €
752	<i>Autres produits de gestion courante</i>		3 993 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
2313	<i>Immobilisations en cours</i>	67 000 €	
202	<i>Immobilisations incorporelles</i>		17 000 €
2031	<i>Immobilisations incorporelles</i>		50 000 €

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**10/INFORMATIONS:**

Aucun élément.

**La séance est levée à 20 heures 00**

**Le Maire,  
Jean-Claude PEDA**